



Association de Défense de l'Environnement de Chaponnay

A Chaponnay, le 31 janvier 2003

Monsieur Le Préfet,

Le 26 janvier 2003, un avion de tourisme s'est écrasé près de St Jean de Bournay. Les trois occupants de l'avion ont trouvé la mort dans cet accident. L'avion venait de décoller de l'aérodrome de Corbas.

Cet accident est le quatrième en quelques années dont le point commun est l'aérodrome de Corbas.

L'avant dernier en date qui a eu lieu le 24 mai 2002, a peut être insuffisamment **attiré toute votre attention**. Pour mémoire, un avion s'est écrasé sur un hangar agricole sur la commune de Chaponnay. Deux personnes sont décédées suite à cet accident et une personne a été grièvement blessée. A l'époque, il semblerait que l'accident se soit produit alors que le pilote essayait de poser son appareil sur l'aérodrome de Corbas.

Cet accident, venait confirmer l'existence d'une zone à risques élevés dans l'axe des pistes de tout aérodrome.

De nombreux riverains ou élus vous ont déjà alerté sur ces risques. Notre propos n'est pas là !

Dans le cadre du projet de contournement Est ferroviaire fret de l'agglomération lyonnaise, la zone d'étude approfondie définie par RFF est coupée perpendiculairement par la zone à risques de l'axe des pistes. Nous attirons votre attention sur l'incompatibilité d'une circulation de convois ferroviaires et en particuliers ceux transportant des matières dangereuses, et ce risque aérien. **Un avion s'écrasant sur un train transportant des matières dangereuses aurait des conséquences encore bien plus dramatiques.**

Sur ce point encore, le dossier de RFF mis au débat public souffre de graves lacunes ; Lacunes qui ne peuvent que justifier un peu plus encore l'ouverture d'un **nouveau débat public** et **l'étude d'un nouveau tracé de contournement ferroviaire fret de l'agglomération lyonnaise.**

Veuillez trouver, Monsieur le Préfet, une carte jointe décrivant l'ensemble des nuisances sur la commune de Chaponnay où RFF vient superposer son périmètre d'étude de contournement ferroviaire fret de Lyon.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour mener plus en avant toutes réflexions que vous jugerez utiles en constatant l'étendu des difficultés d'un tel projet face aux nombreuses nuisances qui existent déjà dans le secteur de la zone d'étude approfondie que présente RFF.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Robert RIVOIRE
Président de l'ADEC

PJ : Carte des nuisances de la commune de Chaponnay.

Copie : Fédération Régionale des Associations Contre le Train en zone Urbaine et pour le Respect de l'Environnement
Copie : Association de Défense des Riverains de l'Aérodrome de Corbas